



#transparence

-  PLUS vigilants
-  PLUS exigeants
-  PLUS responsables

METRO

SOMMAIRE

Table des matières

1- Origine de la démarche	1
Périmètre des activités retenues dans le cadre du plan de vigilance	1
Gouvernance et comité devoir de vigilance.....	1
2- Cartographie des risques.....	3
Périmètre des risques retenus	3
Achats marchands	3
Achats non marchands.....	6
Opérations.....	8
3- Procédures d'évaluation régulière des risques et dispositif de suivi des mesures pour les fournisseurs et sous-traitants à marque propre	9
Contractualisation	9
Evaluations et certifications	9
La plateforme VALORISE	9
4- Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.....	11
Chez METRO France	11
Ethique et considérations sociales.....	11
Atteintes envers la santé et sécurité des collaborateurs.....	12
Gaspillage alimentaire.....	13
Atteintes à l'environnement	13
Gestion des déchets	14
Impacts du changement climatique sur nos opérations.....	15
Protection des données personnelles.....	16
Chez nos Parties Prenantes	17
Enjeu « Bien-être animal »	17
Enjeux « Atteintes aux libertés fondamentales »	18
Charte d'achats internes responsables	22
5- Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements.....	24

Plan de vigilance METRO France

1- Origine de la démarche

METRO France accompagne les professionnels indépendants dans leur développement en s'appuyant sur quatre valeurs fortes : être porteur de solutions exigeantes qui répondent aux attentes des professionnels alimentaires, entreprendre avec passion, tisser des liens de confiance et créer une relation de proximité. La mission que METRO France s'est donnée est celle de permettre à tous d'accéder à une restauration et à une alimentation authentiques, savoureuses, créatives et durables.

Avec l'appui du Groupe METRO, METRO France a toujours cherché à construire une démarche responsable avec ses partenaires internes et externes, que ce soit à travers la compréhension des enjeux locaux ou la défense de la diversité à tous les niveaux. La démarche durable de METRO France s'est concrétisée avec l'évolution de la direction Qualité en direction Qualité et Développement Durable en 2012. Désormais, le devoir de vigilance est l'occasion de faire un état des lieux des pratiques mises en œuvre et de leurs effets. Le travail réalisé a permis de constater la cohérence des actions déployées jusqu'à maintenant et d'embarquer des actions répondant à de nouveaux enjeux tels que la transparence de l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement.

Périmètre des activités retenues dans le cadre du plan de vigilance

Différents pôles sont responsables de l'approvisionnement de METRO France : la Direction Client et Offre identifie et sélectionne les achats marchands (alimentaires ou non alimentaires), c'est-à-dire destinés à la revente aux professionnels au sein des points de vente appelés entrepôts, tandis que la Direction Services et Achats Internes est en charge des achats de produits et de services non-marchands (à usage interne). Ces derniers représentent à la fois des biens physiques de type mobilier, matériel informatique, textile à l'usage des salariés mais aussi des prestations de services (service de nettoyage, transport, gestion des déchets...) et de conseil.

METRO France est spécialisé dans le commerce de gros alimentaire à destination des professionnels. Notre clientèle est principalement composée de transformateurs (restaurateurs, traiteurs, boulangers, etc.) et de revendeurs, généralistes ou spécialisés. De ce fait, l'éventail de produits proposés par la société est très large, avec environ 57 000 références proposées sur l'ensemble du territoire. De plus, ces produits sont partagés entre deux grandes catégories : les produits de marque de distributeur et les produits de marque nationale.

METRO France ayant plus de leviers d'action sur ses marques propres, nous avons choisi dans un premier temps de prioriser nos actions sur les produits de marque de distributeur.

Gouvernance et comité devoir de vigilance

La construction d'un plan de vigilance a été initiée en 2017 sous l'impulsion de la direction Qualité et Développement Durable. Un comité devoir de vigilance a été créé la même année et se compose de la Directrice Qualité et Développement Durable, de la Directrice Gestion des Risques & Compliance et de la Directrice Juridique et Assurances. Le rôle de ce comité est de s'assurer de la mise en œuvre du plan de vigilance et de garantir la cohérence des pratiques mises en place. Il se réunit de chaque semestre afin d'analyser les résultats obtenus et d'orienter les actions de manière à assurer le déploiement de



mesures effectives garantissant un plan d'action en adéquation avec les risques mis en lumière par la cartographie des risques. Lors de chaque entrevue, l'analyse des évolutions conduit à la proposition d'une feuille de route afin de déployer les actions adéquates sur la prochaine période. Celle-ci est validée par le comité.

Par ailleurs, le suivi du plan de vigilance est aussi exercé au niveau de la revue de direction Qualité et Développement Durable qui couvre l'ensemble des sujets de responsabilité sociale d'entreprise. En effet, les mesures existantes dans le plan de vigilance étant pour la plupart des actions préexistantes, il fait sens d'exercer le suivi opérationnel à cette occasion afin d'inclure les personnes en charge de la mise en place des actions mais aussi dans le but d'obtenir une vision globale et cohérente.

2- Cartographie des risques

METRO France dispose de trois cartographies des risques distinctes : la cartographie des **achats marchands**, des **achats non-marchands** et des **opérations**. Celles-ci sont donc présentées distinctement dans ce chapitre.

Périmètre des risques retenus

L'examen des plans de vigilance des sociétés du secteur de l'agroalimentaire et de la grande distribution, la prise en compte de l'actualité ainsi que l'analyse des différentes études publiées sur le sujet ont permis de préciser le périmètre d'analyse des risques matériels dans lequel s'inscrit l'activité de METRO France.

Ainsi, les risques suivants ont été retenus :

- Atteinte à la biodiversité
- Atteinte au bien-être animal
- Pollution de l'eau, des sols ou de l'air
- Changement climatique
- Emissions de gaz à effet de serre
- Pression sur les ressources naturelles
- Gaspillage alimentaire et non-alimentaire
- Atteinte aux libertés fondamentales
- Non-respect des bonnes conditions de travail
- Atteinte à la santé et la sécurité, mauvaises conditions de travail

Achats marchands

La cartographie des risques, réalisée en interne, a été réactualisée en 2021, avec l'ajout de 3 risques non pris en compte jusqu'ici : les émissions de gaz à effet de serre, le changement climatique et le gaspillage alimentaire et non-alimentaire.

METRO France proposant une large gamme de produits, le but de cet exercice était d'identifier les catégories d'achat nécessitant des actions prioritaires pour ainsi construire un plan d'action adapté.

▪ **Méthodologie de la cartographie des risques**

Les catégories d'achat de METRO France ont été retravaillées de manière à regrouper des produits portant les mêmes enjeux environnementaux et sociaux du fait d'une chaîne d'approvisionnement et de méthodes de production similaires. En définitive, trente-cinq catégories ont été retenues.

Plusieurs cotations ont ensuite été attribuées à chaque catégorie d'achat :

- **Le niveau d'enjeu stratégique** : il offre une vision croisée du chiffre d'affaires de la catégorie d'achat et de son enjeu stratégique pour METRO France. Il est noté de 1 à 3, par consultations des experts sectoriels de la direction Qualité de METRO France.
- **Le risque brut** : un niveau de risque, de 1 à 3, est défini pour chacune des 3 thématiques de la loi : l'Environnement, les Droits de l'homme et la Santé et Sécurité des personnes, en fonction du niveau d'exposition aux risques cités précédemment. Ces notes sont décidées en interne par consultations des experts sectoriels METRO, en s'appuyant sur des études sectorielles et une veille médiatique, et prennent en compte les pays de provenance des produits.

Une note de risque brut global est ensuite calculée par catégorie d'achat selon une matrice définie en interne.

- **Le niveau de maîtrise** : un inventaire des mesures en place est effectué afin de rendre compte des risques résiduels, ou risques nets, c'est-à-dire des risques existants sur une catégorie d'achat suite aux actions de management ou d'atténuation du risque que METRO France a pu mettre en place afin de diminuer ces risques. Il vient refléter le niveau de maîtrise réel des risques encourus.

▪ Résultats obtenus

Cette cartographie a permis de hiérarchiser les catégories d'achats selon trois critères retenus : risque brut inhérent à la catégorie, niveau d'enjeu stratégique et niveau de maîtrise du risque.

Le graphique ci-dessous indique, pour les principaux risques identifiés, le nombre de catégories d'achats exposées et le chiffre d'affaires cumulé par ces catégories d'achats. Il apparaît que les principaux enjeux pour METRO France sont l'atteinte à la biodiversité, l'atteinte au bien-être animal, les émissions de gaz à effet de serre, le changement climatique, les pollutions de l'eau, des sols ou de l'air, et l'atteintes aux libertés fondamentales.

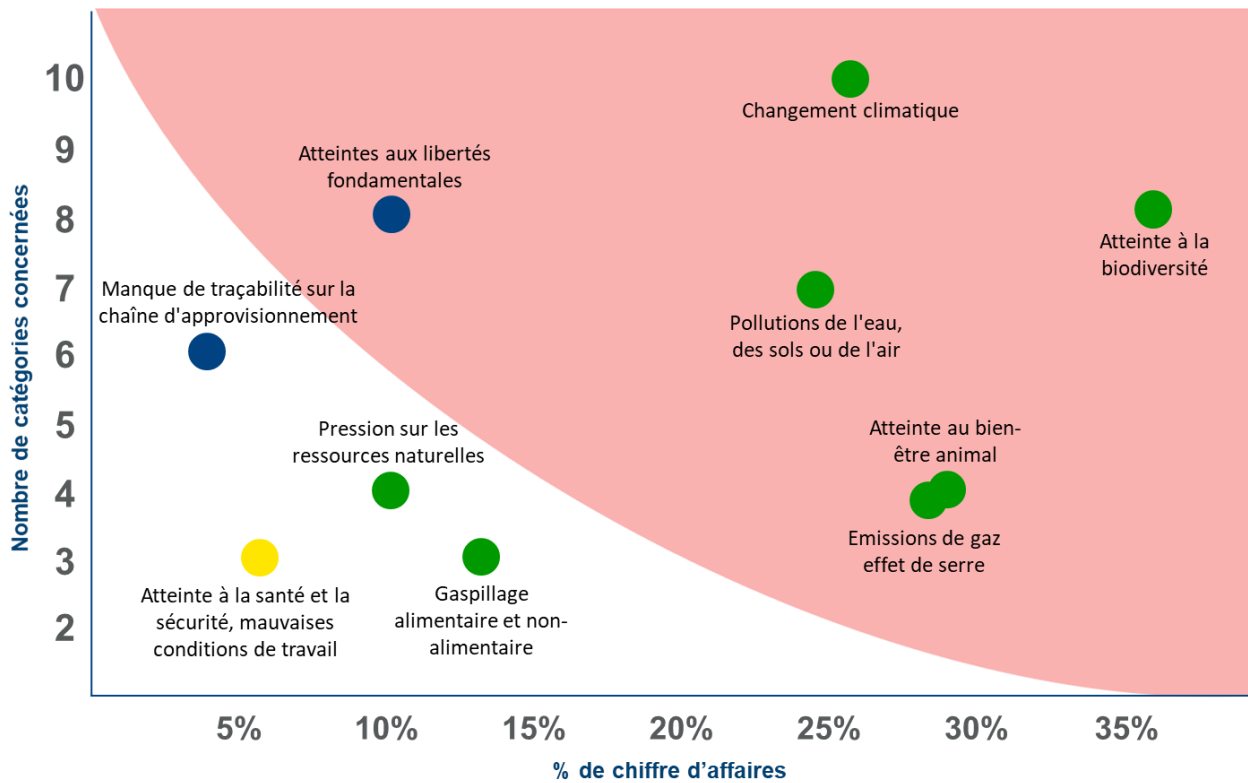


Figure 1 : Cartographie des risques - Achats marchands

Le tableau ci-dessous offre une vision synthétique des six principaux enjeux identifiés et des catégories d'achat correspondantes.

Enjeux	Catégories d'achat concernées
Atteinte au bien-être animal	Produits transformés à base de viande
	Produits transformés à base de lait
	Œuf
	Boucherie
Changement climatique	Pêche
	Produits transformés de la mer
	Thé
	Produits transformés à base de cacao
	Produits transformés à base de café
	Epices
	Fruits et Légumes
	Vin
	Produits transformés à base de fruits
	Produits transformés à base de légumes
Emissions de gaz à effet de serre	Boucherie
	Produits transformés à base de lait
	Riz
	Produits transformés à base de viande
Atteinte à la biodiversité	Produits transformés à base de viande
	Produits transformés à base de lait
	Boucherie
	Produits transformés à base de café
	Produits transformés à base de cacao
	Œuf
Atteintes aux libertés fondamentales	Pdt papier bois
	Produits transformés à base de cacao
	Produits transformés à base de café
	Epices
	Thé
	Riz
	Textile
	Equipements électroniques et électroménagers
Pollution de l'eau, des sols ou de l'air	Bougies
	Textile
	Fruits et Légumes
	Produits transformés à base de fruits
	Produits transformés à base de légumes
	Produits d'entretien
	Equipements électroniques et électroménagers
	Vin
Ustensiles de cuisine	

Cette cartographie des risques est mise à jour de manière continue en fonction des événements pouvant survenir au cours de l'année, de l'évolution du chiffre d'affaires des catégories d'achats mais aussi des alertes pouvant être remontées à travers le système de recueil des signalements.

Achats non marchands

- **Méthodologie de la cartographie des risques**

Les achats non marchands ont été répartis en 10 catégories distinctes, comportant chacune des familles et sous-familles d'achat spécifiques à savoir :

- Supply chain
- Travaux
- Maintenance
- Energies
- Marketing
- IT et télécom
- Multiservices
- Voyages et déplacements
- RH
- Conseil et prestations

Au sein de ces catégories, des familles et sous-familles ont été définies, afin d'évaluer des typologies d'achats aux enjeux similaires. Au total, 71 sous-familles ont été retenues pour l'analyse.

A chacune de ces sous-familles a été attribué une note d'enjeu de 0 à 3, sur les critères « environnement », « social » et « économie/sociétal ». La somme de ces notes donnant la matérialité, notée de 0 à 9, de la sous-famille en question.

▪ **Résultats obtenus**

Les sous-familles d'achat ayant la note de matérialité la plus élevée sont les suivantes :

Catégories	Matérialité élevée (8-9)
Supply chain	Transport amont Température dirigée Température ambiante Delivery dernier kilomètre food
Travaux	Conception des bâtiments Travaux intérieurs
Maintenance	Fluides Déchets
Marketing	Communication papier Consommables
IT et télécom	Consommables
Multiservices	Mobilier de bureau Fournitures de bureau
Voyages et déplacements	Locations longues durée Véhicules électriques
RH	Sociétés de déménagement Vêtements de travail
Energie	Fourniture d'électricité Fourniture de gaz naturel

Pour les sous-familles à matérialité élevée, des stratégies d'achats responsables sont progressivement élaborées avec les acheteurs concernés. Cela se matérialise par la création d'une fiche achat responsable reprenant les enjeux RSE associés à la catégorie d'achat, les engagements de METRO, les objectifs fixés ainsi que la déclinaison des objectifs dans les cahiers des charges à l'achat. En 2021, 7 fiches ont été réalisées et sont à présent utilisées dans les process d'achat.

Ces fiches concernent les catégories d'achats suivantes :

- Supply chain – Transport
- Supply chain – Activités logistiques
- Energie
- Eclairage
- Vêtements de travail - location et entretien
- Vêtements de travail - textile
- Flotte automobile

Opérations

METRO France a réalisé en 2021 sa première cartographie des risques liés aux opérations. Elle évalue la probabilité nette et le niveau d'impact de chacun des risques pour nos collaborateurs et infrastructures de nos entrepôts, plateformes et bureaux.

Cette cartographie résulte de l'interrogation de différentes parties prenantes internes, à savoir les directions des risques, juridique, qualité/RSE, des opérations et ressources humaines.

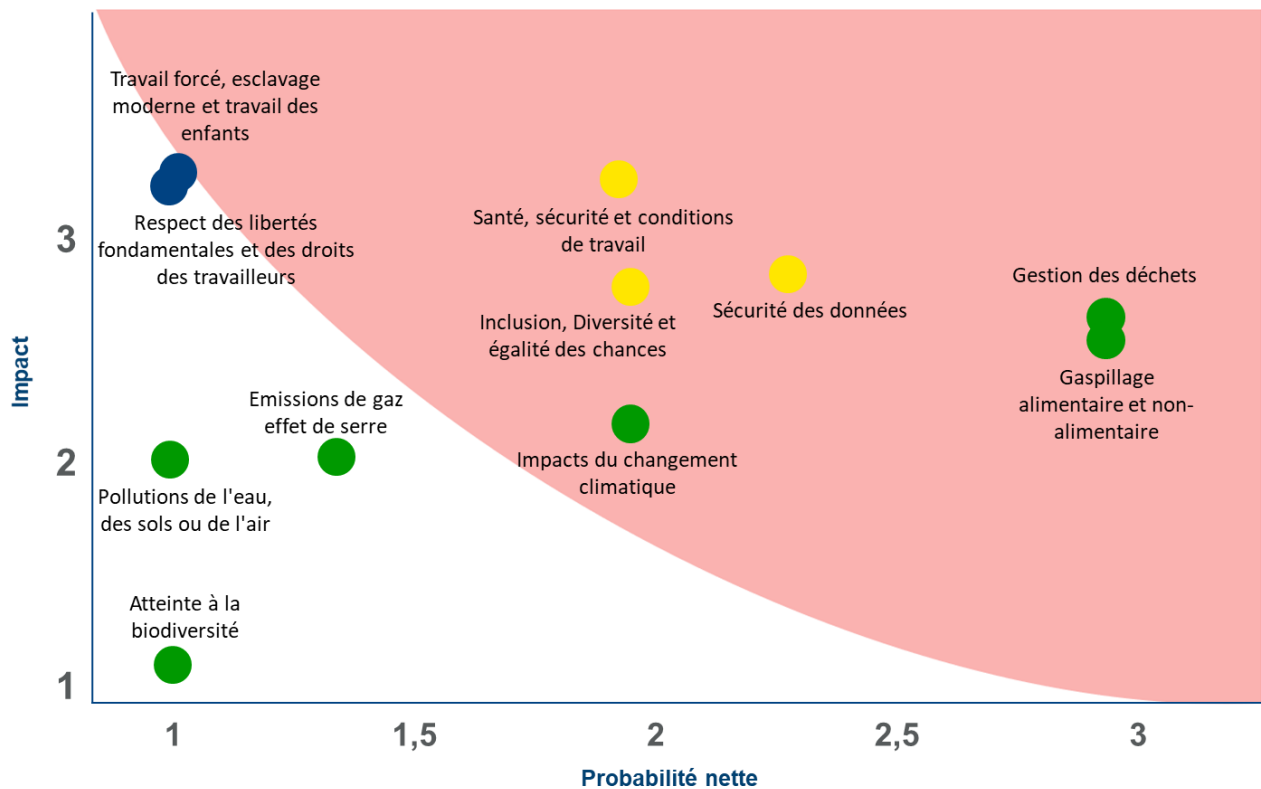


Figure 2 : Cartographie des risques - Opérations

Cet exercice révèle que les principaux risques sur nos opérations sont les suivants :

- La gestion des déchets
- Le gaspillage alimentaire
- La sécurité des données
- La santé, la sécurité et les conditions de travail de nos collaborateurs
- L'inclusion, la diversité et l'égalité des chances
- Les impacts du changement climatique

3- Procédures d'évaluation régulière des risques et dispositif de suivi des mesures pour les fournisseurs et sous-traitants à marque propre

Contractualisation

Tout contrat intègre des exigences concernant les droits de l'homme, le respect de l'environnement et de la santé et sécurité des personnes. En 2019, les contrats ont été mis à jour afin d'intégrer au mieux les exigences posées par le devoir de vigilance. Ainsi, les fournisseurs de produits de marque de distributeur de METRO France s'engagent à sélectionner des fournisseurs et des sous-traitants qui garantissent le respect de ses exigences fondamentales. Les fournisseurs communiquent leurs certificats relatifs à la sécurité des aliments et/ ou au respect des conditions de travail s'ils sont situés dans un pays à risques pour l'ensemble de leurs sites de production ; sur demande pour les fournisseurs de marques nationales et chaque année pour les fournisseurs de marques de distributeurs. Cela permet de connaître l'emplacement des fournisseurs et des sous-traitants. Cette obligation a été étendue à l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement.

Evaluations et certifications

Campagne d'audits sociaux

Le respect des droits de l'Homme et des conditions de travail sont non négociables. Dans cette optique, METRO France s'engage à travailler avec des fournisseurs de produits à marques propres certifiés selon un référentiel social reconnu, pour toutes les usines situées dans les pays à risque.

Les droits des travailleurs dans certains pays sont particulièrement menacés. Au regard de ce constat, des initiatives visant à contrôler et améliorer les conditions de travail à travers le monde ont été créées : il s'agit des audits sociaux (certification Business Social Compliance Initiative « BSCI » ou équivalent). Ceux-ci utilisent comme support de référence un code de conduite pour les entreprises reposant sur plusieurs principes, comme :

- l'absence de travail d'enfants ;
- l'absence de travail forcé ;
- la sécurité et la santé ;
- la juste rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, METRO reste vigilant au respect de bonnes conditions de travail dans les secteurs d'activité à risque.

La plateforme VALORISE

Lancée en septembre 2017, la plateforme Valorise est le fruit d'une collaboration entre l'ANIA, Coop de France, la FCD, la FEEF en partenariat avec GreenFlex. C'est un outil qui permet aux fournisseurs de réaliser une auto-évaluation de leur démarche RSE (sur la base de la norme ISO 26000), d'identifier des voies d'amélioration possibles et de transmettre leurs résultats aux distributeurs de leur choix via la plateforme. À terme, Valorise devrait permettre aux fournisseurs de bénéficier d'un historique de leurs progrès et d'identifier des voies d'amélioration spécifiques.

Valorise permet à METRO France d'évaluer le degré de maturité RSE de chacun de ses fournisseurs de marques propres (notés sur 100%), de suivre leurs progrès dans le temps et de les challenger afin de développer une activité plus durable.

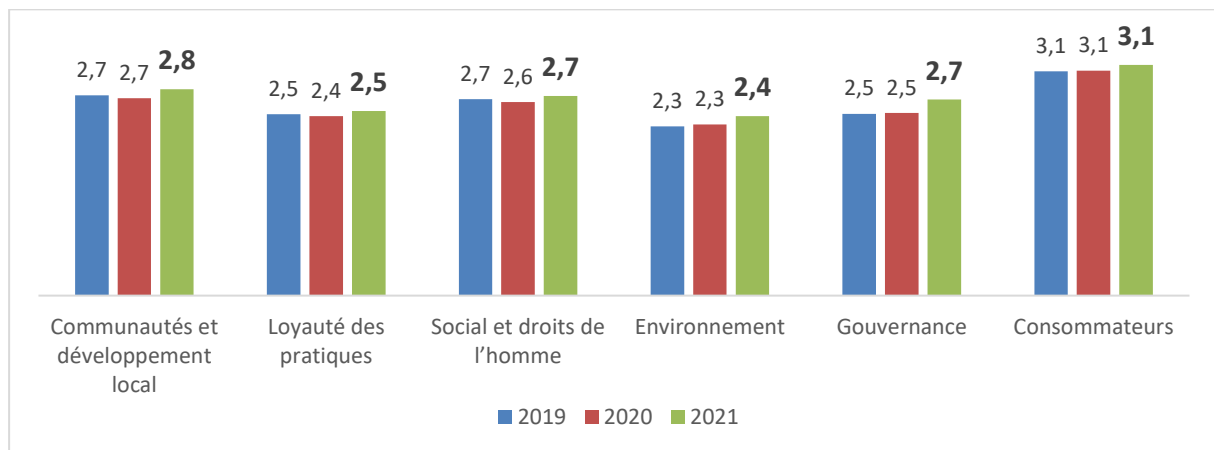
Le questionnaire Valorise est construit selon les 6 piliers de l'ISO 26000, faisant chacun l'objet d'une notation :

- 1) Gouvernance
- 2) Social et droits de l'homme
- 3) Environnement
- 4) Loyauté des pratiques
- 5) Consommateurs
- 6) Communautés et développement local

Chaque année, METRO France lance une campagne d'évaluation de l'ensemble de ses fournisseurs d'achat marchands, tous secteurs d'achats confondus, en collaboration avec les autres distributeurs participants à la démarche. La campagne d'évaluation 2021 s'est déroulée de décembre 2021 à mars 2022. Les résultats sont les suivants :

- **256 fournisseurs** inscrits
- **451 sites**
- Maturité moyenne de **68%**, soit une **augmentation de 4 points par rapport à 2020**.
 - o Maturité des sites en France : 68,6% (+3,6 pts vs 2020)
 - o Maturité des sites à l'International : 65,5% (+1,5 pt vs 2020)
 - o Maturité des sites de production en Alimentaire : 67,7% (+3,3 pts vs 2020)
 - o Maturité des sites de production en Non-Alimentaire : 67,4% (+1,2 pt vs 2020)

La maturité moyenne par pilier des fournisseurs ayant participé à la démarche est présentée ci-dessous :



Ainsi, le pilier « consommateurs » de l'ISO 26000 est le pilier sur lequel les fournisseurs sont les plus avancés. En revanche, les axes « environnement », « gouvernance » et « loyauté des pratiques » sont les moins avancés.

4- Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Ce chapitre présente les actions menées par METRO France pour atténuer les risques et prévenir les atteintes graves selon deux périmètres :

- Chez METRO France : au sein du siège, des entrepôts et des activités de logistique
- Chez nos parties prenantes : chez nos fournisseurs et producteurs

Chez METRO France

Ethique et considérations sociales

Le sujet éthique fait partie de l'ADN de notre entreprise. METRO France s'engage à conduire ses activités avec transparence, intégrité et responsabilité, dans le respect de la loi.

Le code de bonne conduite en affaires, diffusé à l'ensemble des collaborateurs, illustre cet engagement par 8 principes fondamentaux, issus des « Business Principles » partagés par toutes les enseignes du Groupe METRO :

- Nous privilégions toujours l'intérêt de l'entreprise
- Nous n'accordons aucun avantage sans justification
- Nous refusons les avantages personnels
- Nous protégeons la confidentialité des informations
- Nous respectons les règles d'une libre concurrence
- Nous respectons les principes de diversité et d'égalité des chances
- Nous garantissons des conditions de travail équitables
- Nous respectons la loi et les règles de l'entreprise

✓ **Diversité, égalité des chances et tolérance, absence de discrimination**

METRO France s'engage en faveur d'une politique qui prône le respect de l'autre et de son libre arbitre mettant en avant la diversité, l'égalité des chances et la tolérance. METRO France s'efforce d'être une entreprise durable et responsable et de créer un environnement de travail inclusif pour toutes les personnes, indépendamment du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, du handicap, de l'orientation sexuelle, des antécédents culturels, de la religion, des responsabilités familiales ou d'autres domaines de différence potentielle.

Par conséquent, tout comportement discriminatoire, en particulier sur la base de l'origine ethnique, de la religion et des croyances, du handicap, de l'âge, de l'orientation sexuelle et/ou du sexe est banni. Cela concerne également le rejet de toute forme de harcèlement comme l'intimidation ou le harcèlement sexuel.

Ce principe s'applique à l'ensemble des collaborateurs quel que soit leur niveau hiérarchique tout comme aux tiers tels que les clients, le personnel temporaire ou les prestataires. Si toute partie prenante est confrontée à un cas de discrimination ou de harcèlement sur l'un de nos sites, il peut prendre contact avec son responsable hiérarchique, le Responsable Compliance ou la direction des ressources humaines. Un accord portant sur la diversité a été signé en décembre 2020 par la Direction et par 4 organisations syndicales avec comme objectif d'encourager l'égalité des chances et des parcours professionnels,

l'égalité professionnelle et la parentalité, la valorisation des générations et la diversité culturelle et sociale.

✓ **Conditions équitables d'embauche**

L'identité même de METRO France se définit par l'application et le respect du droit du travail. Cela comprend notamment des conditions équitables d'embauche ou le respect du droit des salariés à s'organiser, s'engager dans des négociations collectives, se réunir ou faire grève, conformément aux législations applicables. Ce respect des lois constitue un préalable indispensable au recrutement, au management et à la motivation du personnel.

Atteintes envers la santé et sécurité des collaborateurs

METRO France déploie un système de management de la santé et des conditions de travail et pour cela l'entreprise a mis en place une équipe de six personnes chargées de la prévention. Cette démarche vise à développer une culture managériale centrée sur l'humain et le bien-être avec une vision forte : permettre à tous nos collaborateurs de préserver, tout au long de leur vie professionnelle, leur santé et leur offrir l'opportunité de se développer dans un environnement sain, sécurisé et agréable.

Les missions principales de l'équipe sont :

- être à l'écoute des collaborateurs ;
- développer l'engagement des équipes encadrantes ;
- sensibiliser et impliquer les collaborateurs ;
- prévenir les risques et accidents au travail ;
- développer la Qualité de Vie au travail.

L'objectif est d'obtenir, d'ici 2025, la certification ISO 45 001, nouvelle norme de Management de la Santé et qui place le collaborateur et son environnement de travail au cœur de la démarche.

Des négociations sont actuellement en cours avec les partenaires sociaux. Elles ambitionnent que la prévention des risques professionnels et la santé-sécurité au travail soient placées au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs de METRO FRANCE, à tous les niveaux, afin de favoriser le bien-être de chacun durant sa vie professionnelle.

✓ **Indicateurs de performance :**

	Année fiscale 2021	Année fiscale 2020	vs N-1
INDICATEURS ABSENTEISME			
Taux d'absentéisme	7,39%	7,85%	-0,46 pts
Moyenne de jours d'absence par collaborateur	22	29,8	-7,8
Nombre de jours d'absences (AT/MP/MAL)	193 702	255 890	-62 188
ACCIDENTS DU TRAVAIL			
Nombre d'AT avec arrêt	498	457	+41
Nombre d'AT sans arrêt	302	246	+56
Nombre de jours d'arrêt suite à AT	29 184	29 331	-147
Taux de Fréquence	37,09	32,99	-4,1
Taux de Gravité	2,17	2,12	+0,05

ACCIDENTS DE TRAJET			
Nombre d'AJ	102	95	+7
MALADIES PROFESSIONNELLES			
Nombre de MP	16	17	-1

Gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire représente aussi bien un enjeu environnemental, qu'un enjeu social. En effet, l'un des axes de notre stratégie contre le gaspillage est le don d'inventaires alimentaires et non-alimentaires, à destination des plus démunis. METRO France s'est ainsi engagée à atteindre 60% de taux de don à 2025.

Depuis de nombreuses années, 100% des entrepôts ont des conventions de dons avec des associations (Restaurants du Cœur, Secours Populaire Français, Emmaüs France...). En 2021, METRO France a atteint 47 % de taux de dons sur les produits alimentaires démarqués, ce qui correspond à 19,6 millions d'équivalents repas. Par ailleurs, l'entreprise a noué des partenariats avec 70 cuisines solidaires qui valorisent les produits alimentaires en gros conditionnements (pièces de viande par exemple) qui ne peuvent être distribués à des particuliers via des associations de distribution alimentaire « classiques ».

Atteintes à l'environnement

METRO France, au sein de ses entrepôts et plateformes logistiques, est susceptible de générer des atteintes à l'environnement sous de diverses formes : ses consommations énergétiques, ses activités de transport et de logistique, la génération de déchets, ou encore ses consommations d'eau. METRO France s'efforce de mesurer et réduire ses impacts sur l'ensemble de ces sujets. Ce paragraphe présente les actions menées et indicateurs de performance liées aux consommations d'énergie et aux fuites de fluide frigorigène, sujets parmi les plus matériels de METRO France.

✓ Consommations d'énergie

METRO France est certifié ISO 50001 depuis 2015. Cette certification reconnaît le système de management de l'Energie de METRO France et la démarche d'amélioration continue engagée par METRO pour les économies d'énergie. Avec cette certification, METRO affirme son engagement en faveur du développement durable en adoptant des mesures concrètes afin de réduire sa consommation d'énergie et d'apporter sa participation à la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre ambition stratégique à 2030 repose sur 3 piliers :

- 1) Réduire de 40% nos consommations énergétiques (par rapport à 2014)
- 2) Consommer 100% d'énergie renouvelable
- 3) Accompagner nos clients et collaborateurs dans la transition écologique

Pour réduire de 40% ses consommations énergétique, METRO France met en place des plans d'actions annuels pour favoriser les économies d'énergie au travers de programmes dédiés. Les principaux axes d'action sont :

- Le remplacement des installations de production de froid par des installations plus efficaces, plus économes et moins polluantes
- Le remplacement des éclairages par du LED
- L'optimisation du chauffage des entrepôts
- Le contrôle quotidien de nos consommations via des outils de mesure

En 2021, METRO France a réduit ses consommations d'énergie de -33% par rapport à 2014 (à périmètre constant).

Dans l'optique d'atteindre 100% de consommations électriques issues de sources renouvelables, METRO France a été le premier acteur de France à signer un contrat direct d'approvisionnement en énergie verte entre le consommateur et le producteur (PPA : power purchase agreements) en mars 2019. Par ce contrat, METRO France s'engage à acheter l'intégralité de la production d'énergie d'un parc éolien situé en Eure-et-Loir et exploité par Eurowatt. METRO France, par cette première, confirme sa volonté d'agir en acteur local responsable, en utilisant l'énergie produite par un parc de production renouvelable. Douze entrepôts METRO, dans un rayon de 100 km, seront ainsi alimentés en électricité par ces éoliennes dans les années à venir.

METRO France a inauguré en octobre 2019 une première installation solaire sur les toitures des parkings de l'entrepôt de Toulon, puis en 2020 la deuxième installation sur l'entrepôt de Voglans. L'intégralité de l'électricité produite sera consommée par le site. Seize nouveaux entrepôts devraient être équipés en 2021.

Objectifs	Cible 2030	Résultat 2021
Baisse des consommations d'énergie	-40%	-33%
% d'électricité issue de sources renouvelables	100%	25%

✓ Fuites de gaz réfrigérants

METRO France a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dues aux fluides réfrigérant de 95% entre 2014 et 2030. Pour atteindre cet objectif, METRO France souhaite déployer des systèmes de génération de froid fonctionnant au CO₂ sur ses 98 entrepôts d'ici 2030, en remplacement des fluides frigorigènes fluorés (HFC), dont le pouvoir de réchauffement global est supérieur d'un facteur 1300 à 3900 par rapport au CO₂.

Pour réduire les fuites de gaz réfrigérant, des outils de contrôles en temps réel des fuites de fluides frigorigènes sont déployés dans les entrepôts, permettant d'accélérer le délai d'intervention lors d'incidents et ainsi de réduire les dommages environnementaux potentiels.

Objectifs	Cible 2030	Résultat 2021
Entrepôts sans gaz réfrigérant fluoré	100%	51%
Entrepôts disposant d'un système de contrôle de fuites de gaz réfrigérant en temps réel	100%	100%

Gestion des déchets

Les principaux postes de déchets de METRO France sont le carton (42% de la masse), les déchets industriels banals (32%) et les biodéchets (21%).

METRO France a amélioré son taux de tri de 3,3 points entre 2019 et 2021 grâce à l'augmentation du nombre de filières de tri gérées par les entrepôts, l'ajustement du matériel et la sensibilisation accrue des collaborateurs. En 2021, ce sont près de 25 300 tonnes de déchets qui ont été générées, dont près de 17 800 tonnes placées en filières de recyclage.

Impacts du changement climatique sur nos opérations

METRO France est consciente du risque que peut représenter le changement climatique sur ses activités. Les événements extrêmes générés par ce phénomène sont multiples et peuvent générer de nombreux impacts négatifs, matériels, immatériels ou humains : dégradation de la structure des bâtiments, écroulement ou affaissement de structures, endommagement de réseaux électriques ou de fluides, pertes d'exploitation liées à des fermetures, dommages corporels, etc.

Avant toute implantation d'un point de vente, des études de sol (géologique, pollution) sont réalisées, tout comme une analyse de la sismicité et des risques d'inondation. Ainsi, METRO France se prémunit au maximum des impacts potentiels de l'environnement sur ses entrepôts, et des effets négatifs du changement climatique.

L'enseigne a recensé l'exposition de ses 98 entrepôts à différents risques climatiques, à savoir : les fortes pluies, le débordement de cours d'eau, la submersion marine, les vagues de froid et d'enneigement, les canicules et les avalanches.

- Fortes pluies :

Sur l'ensemble des entrepôts, 44 sont situés dans des zones à risque élevé d'épisodes de pluies intenses (>80mm en 24h, entre 2 et >10 fois chaque année). En 2017, un entrepôt a subi un effondrement partiel de sa toiture suite à un épisode de pluies cévenoles. Suite à cela, une campagne d'audit de tout le parc d'entrepôts a été réalisée pour en vérifier les capacités structurelles et pluviales. Un plan de travaux a ensuite été mené pour prévenir tout nouvel événement de ce type. Les travaux seront achevés en 2025.

- Débordements de cours d'eau :

Ce recensement met en avant que 13 entrepôts sont situés en zone de risque de débordement décennal ou centennal et 10 en zone de débordement millénial. Néanmoins, les risques de débordement étant pris en compte lors de l'implantation des entrepôts, ces derniers sont souvent surélevés et donc protégés contre les événements potentiels. Sur les 30 dernières années, un seul entrepôt a subi une inondation, ayant entraîné une fermeture de courte durée et des dégâts matériels non significatifs. Cet entrepôt a depuis fait l'objet de travaux permettant un meilleur drainage de l'eau en excès.

- Submersion :

Seuls deux entrepôts sont soumis au risque de submersion, l'un dans une zone décennale, et l'autre en zone centennale.

Aucun entrepôt n'est exposé au risque d'avalanche. Enfin, les risques liés à l'enneigement et aux vents violents sont en cours de recensement, mais jusqu'ici, aucun dégât significatif n'a été observé sur les entrepôts face à ce type d'événement.

- Vagues de froid et d'enneigement :

Les cartographies révèlent que 14 entrepôts se trouvent en zone soumise à des vagues de froids fréquentes, et 19 entrepôts en région fréquemment enneigées. Aucun dommage direct et significatif liés à ce type d'événement n'a été observé.

- Tempêtes et vents violents :

Près de 80 entrepôts se situent dans des zones géographiques propices aux événements de tempêtes ou de vents violents. Jusqu'à présent, aucun événement de ce type n'a eu d'impact négatif notable sur les infrastructures de l'entreprise.



Par ailleurs, chaque directeur d'entrepôt a connaissance des potentiels risques climatiques (avalanches, inondations, sécheresse, incendies etc.) auxquels son installation peut être exposée et déploie des actions de prévention et protection adaptées afin de mitiger les risques liés aux aléas climatiques.

En 2022, METRO France va travailler à l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité en cas de risque climatique sur ses entrepôts.

Protection des données personnelles

METRO France attache une grande importance à la protection, à la confidentialité et à la gestion des données personnelles. Elle s'engage à mettre en œuvre des traitements de données en conformité avec la réglementation applicable.

METRO France, soutenue par le Groupe METRO, met en place différentes actions pour s'assurer de la protection des données : formations visant à sensibiliser les collaborateurs aux bons réflexes à adopter, mise en place de procédures et politiques internes, animation d'un réseau de relais au sein de l'entreprise. L'entreprise souhaite par ailleurs être certifiée ISO 27001 dans les prochaines années.

Chez nos Parties Prenantes

Cette partie présente les actions menées, l'avancement des plans d'action et le suivi des indicateurs de performance des 3 enjeux identifiés comme prioritaire par METRO France sur sa chaîne de valeur, à savoir les **Libertés Fondamentales**, le **Bien-être animal**, et la **Biodiversité**, sur le périmètre des achats marchands. Enfin, il expose la charte des **achats responsables non-marchands**.

Enjeu « Bien-être animal »

Le bien-être animal représente l'une des 5 priorités de la politique de marques propres et l'un des engagements RSE de METRO France.

À ce titre, METRO soutient les « Cinq libertés fondamentales » définies par le Farm Animal Welfare Council (FAWC) et par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et fait signer à tous ses fournisseurs de boucherie de marques propres et de marques nationales une charte reprenant ses grands principes :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif – accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux.
- Ne pas souffrir d'inconfort – environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable.
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies – prévention ou diagnostic rapide et traitement.
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce – espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux, et contact avec d'autres congénères.
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse – conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques.

En 2021, METRO France a élaboré et déployé deux politiques de bien-être animal : la première sur les poulets de chair, pintades, vaches laitières, poules pondeuses, porcs et bovins, la seconde sur les œufs et ovoproduits.

Parmi les engagements de ces politiques, figurent :

- Des durées minimales de pâturage pour les vaches laitières produisant le lait METRO Chef
- L'alignement sur les critères du Better Chicken Commitment pour les poulets de chair à horizon 2030
- L'interdiction des antibiotiques, l'absence d'épointage et de déboitement des ailes pour les poulets METRO Chef

Un plan de progrès est également mis en place pour le bannissement des pratiques de mutilation, comme l'évitement de l'ébourgeonnage des veaux, ou sous anesthésie.

L'entreprise a par exemple pour objectif de commercialiser 100 % d'œufs ou ovoproduits issus d'un mode d'élevage alternatif à l'élevage en cage :

- en 2022 pour les œufs coquilles de marques propres ;
- en 2025 pour les œufs coquilles de marques nationales ;
- en 2025 pour les ovoproduits de marques propres et de marques nationales ;
- en 2025 pour les produits élaborés lorsque l'œuf est l'ingrédient caractéristique¹.

¹ Ingrédient caractéristique : œuf 1er ingrédient dans la recette, ou œuf mis en avant dans la dénomination, ou œuf à plus de 20% dans la recette

Entre 2019 et 2021, le taux d'œufs coquilles commercialisés par METRO France appartenant aux codes 0, 1 et 2² a fortement augmenté, passant de 55% à 69% des références.

METRO met également progressivement en place des audits de bien-être animal pour les abattoirs n'ayant pas de système d'audit en place, afin d'évaluer les pratiques des fournisseurs de viande.

Enjeux « Atteintes aux libertés fondamentales »

Le respect des droits humains et des principes du commerce équitable fait partie des valeurs fondamentales de METRO France. L'objectif est de participer à l'amélioration des conditions de travail dans notre chaîne de valeur en aidant les fournisseurs à intégrer de meilleures pratiques sur leurs sites de production.

L'entreprise a identifié les filières les plus à risque en termes de respect des droits fondamentaux sur l'ensemble de son portefeuille de produits et a pour ambition de faire certifier 100% des usines situées dans un pays à risque d'ici 2022, avec une note minimale de C sur le référentiel amfori BSCI, ou équivalent pour les autres référentiels ([voir politique du Groupe](#)). En 2021, METRO a atteint 100% pour les usines fabriquant des produits de marques propres non-alimentaires et 44% pour les produits alimentaires.

METRO a défini une procédure de « deal-breaker » concernant 4 critères : le travail des enfants, le travail forcé, la sécurité des employés et les comportements éthiques. Si un écart est observé sur l'un de ces critères, une suspension immédiate de la relation commerciale avec le fournisseur concerné est appliquée, jusqu'à ce qu'un plan d'action correctif soit mis en place et/ou qu'un nouvel audit témoigne d'une amélioration de la situation.

Enjeu « Biodiversité »

METRO France s'engage à sélectionner des produits issus de filière mettant en œuvre des bonnes pratiques pour le maintien de la biodiversité.

✓ Pêche durable

METRO France est engagée pour une [pêche et une aquaculture durable](#) grâce au déploiement d'une politique s'appliquant aux 12 espèces³ les plus vendues par le Groupe METRO dans le cadre d'une initiative Groupe (20% du CA de la gamme pêche de METRO France). Elle se mobilise autour de 5 principaux engagements :

- la préservation de la biodiversité, la lutte contre la pêche illégale et la minimisation des impacts des activités de pêche ;
- une alimentation des poissons garantissant l'absence d'OGM et de farines d'animaux terrestres ;
- le respect des droits humains et des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des produits issus de la pêche ;
- le bien-être animal⁴ ;
- les emballages, la transparence et la labellisation des produits de la mer.

² Indication du mode d'élevage de la poule pondeuse. Pour en savoir plus : <https://www.metro.fr/metro/engagement-rse/engagement-environnemental/oeuf-alternatif-france>

³ Thon, saumon, crevette, moule, lieu, morue, daurade, bar, truite, pangasius, homard, pétoncle

⁴ Le sujet est suivi par l'entreprise, mais aucun indicateur n'est pour l'instant défini

En 2021, METRO France a développé la démarche “Engagé pour l’Avenir” sur la filière du thon, issu d'une pêche transparente, durable et certifiée.

Le thon METRO Chef « Engagé pour l’Avenir » repose sur les piliers suivants :

- Le respect de la biodiversité et de la ressource : le thon est pêché sans dispositif de concentration de poissons (DCP), ce qui permet de limiter les prises d’autres espèces. De plus, les thons sélectionnés sont suffisamment grands pour pouvoir se reproduire, contribuant ainsi à la pérennité de l’espèce.
- La pêche responsable : le thon provient de pêcheries certifiées ce qui garantit que le poisson a été pêché d’une manière durable dans des zones non surexploitées. Tous les bateaux sont identifiés par un numéro unique, ce qui permet de lutter contre la pêche illégale.
- La transparence : grâce au numéro de lot, la traçabilité du produit est assurée jusqu’au bateau de pêche.

À l’issue de sa capture, le thon est congelé à -60°, ce qui lui confère une qualité équivalente à celle d’un produit frais en termes de goût et de texture. Cette congélation assure également une meilleure maîtrise de la sécurité sanitaire.

Une démarche équivalente est mise en place sur la gamme de thon en conserves de marques propres qui compte 6 références « Engagé pour l’Avenir ». L’ensemble des références de thon albacore de marques propres (dont la ressource est menacée) sont pêchées sans DCP.

Objectifs METRO France
<ul style="list-style-type: none">- Mise en avant des produits responsables avec la démarche Mr Goodfish : 100% des entrepôts proposent et mettent en avant les produits Mr Goodfish- Arrêt de la commercialisation des espèces en danger selon la FAO : Aucune commercialisation d’espèces en danger- Favoriser les techniques de pêche non destructives : Arrêt de la commercialisation des espèces de grand fond- Engagement de réduction des DCP sur le thon MDD : 100% du thon albacore et germon pêché sans DCP depuis septembre 2020- Engagement dans une démarche MSC : 100% thon MDD certifié MSC ou durable d’ici 2025 METRO France certifié selon le référentiel Groupe CO MSC/ASC- Traçabilité / sécurité sanitaire : MDD : 100% des fournisseurs surgelés et frais certifiés GFSI ou audités par METRO France

✓ Huile de palme

L’huile de palme peut être une source importante de déforestation. La certification RSPO assure une gestion durable des forêts et des conditions de travail satisfaisantes.

METRO France a pour ambition de supprimer l’huile de palme de ses produits de marques propres lorsque cela est techniquement possible et d’atteindre 100 % d’huile de palme en tant qu’ingrédient certifié RSPO aux deux plus hauts niveaux de certification pour les produits de marques propres en 2022.

En 2021, 92,5% des références de marques propres contenant de l’huile de palme sont certifiées RSPO SG/IP (plus haut niveau de certification).

✓ Agriculture responsable : Engagé pour l'avenir

La démarche "[Engagé pour l'Avenir](#)" traduit l'engagement de METRO France en faveur des filières responsables, en accompagnant ses fournisseurs à l'atteinte des objectifs grâce à un cahier des charges ambitieux. Ce label valorise le respect de cinq engagements :

- Promouvoir un mode de production responsable, en contribuant à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité ;
- Garantir la transparence et la traçabilité du champ à l'assiette ;
- Gérer les ressources de façon durable par une utilisation limitée de l'eau, un travail durable des sols et une gestion optimisée des déchets et des énergies ;
- Garantir la qualité et la sécurité des produits, par des contrôles réguliers ;
- Soutenir les producteurs français grâce à des contrats pluriannuels sur les filières qui le nécessitent.

METRO a pour l'heure déployé cette démarche autour de 11 filières⁵ pour un total de 171 produits. METRO France s'est engagé d'ici 2025 à ce que 100% de ses filières intègrent la démarche "Engagé pour l'Avenir".

✓ Soja

L'objectif de METRO France est d'atteindre 100% de protéines végétales destinées à l'alimentation animale non issues de la déforestation ou de la conversion d'espaces naturels au Brésil sur les produits de marques propres d'ici 2025, pour les produits laitiers, la boucherie, la charcuterie ou encore les œufs. Le plan d'actions prévoit d'entamer le dialogue et mobiliser les acteurs de sa chaîne de valeur, de contribuer à la transparence et à la traçabilité de la filière d'approvisionnement en soja ou encore de favoriser le développement de sources de protéines végétales plus locales et durables (féverole, pois, luzerne...) et de calculer son empreinte soja⁶.

Les efforts de METRO ont permis d'atteindre 92,5% de produits de marques propres contenant du soja certifié RTRS⁷ ou Proterra, et notamment 100% du saumon.

En outre, METRO France a signé le [manifeste contre le soja](#) issu de la déforestation et la mise en place d'un plan d'actions. À travers la filière lait « Engagé pour l'Avenir » développée par METRO France, les vaches laitières sont nourries sans OGM (<0,9%), à partir de fourrages principalement locaux et respectueux du cahier des charges « Bleu-Blanc-Cœur ».

✓ Produits issus de l'agriculture biologique

Le développement de produits issus de l'agriculture biologique fait partie de la stratégie de METRO France.

- En 2021, METRO France comptabilise 2850 références issues de l'agriculture biologique, soit près de 10% de plus qu'en 2020.

Début 2021, une gamme de six cafés BIO à marque Gilbert a été lancée. Trois de ces références viennent remplacer les produits Gilbert conventionnels déjà à l'assortiment.

⁵ Poulet, farine, thon, pomme, melon, carotte, micro-pousses, betterave, vins, lait, patate douce

⁶ Calcul de la quantité de soja intégrée dans les produits vendus par METRO <https://responsiblesoy.org/rtrs-soy-footprint-calculator?lang=en>

⁷ Round Table for Responsible Soy. Pour en savoir plus : <https://responsiblesoy.org/?lang=en>



✓ **Paper & Wood policy**

METRO France se fixe l'objectif de limiter l'utilisation de matières premières vierges par l'achat de produits fabriqués avec du bois, papier ou carton 100 % recyclé, de préférence certifiés NF Environnement, EU Eco-Label ou FSC Recyclé. L'entreprise s'engage également à ce que 100 % des produits de marques propres fabriqués à partir de ces matières soient certifiés FSC ou PEFC, et à s'assurer de la traçabilité du bois.

En 2020, les sacs de farine de blé METRO Chef et les cartons de pâtes aux œufs METRO Chef sont passés certifiés FSC.

Charte d'achats internes responsables

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale, conformément avec son principe clé de durabilité, METRO France a mis en place une politique d'achats internes responsables. Depuis 2019, cette charte est systématiquement intégrée dans les appels d'offres menés par la Direction des Services et Achats Internes. Elle est signée par les fournisseurs répondant aux appels d'offre et par conséquent par les fournisseurs "non-marchands", avec lesquels METRO travaille, étant passés par un process d'appel d'offres depuis 2019.

Nous favorisons les fournisseurs engagés dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale via l'existence d'une politique interne et de certifications environnementales, en adéquation avec le cœur de métier du fournisseur.

Environnement :

- METRO demande que ses fournisseurs se conforment aux dispositions et normes relatives à l'environnement qui sont applicables à leurs activités et observent les pratiques d'éthique environnementale dans tous les endroits où ils opèrent.
- METRO favorise les produits et services à impact environnemental réduit par rapport aux standards du marché (écolabels, filières écoresponsables, absence de produits nocifs...).
- METRO intègre la notion de réduction de l'empreinte carbone des équipements et/ou services dans le choix de ses fournisseurs.
- METRO intègre le critère de performance énergétique dans le choix de ses équipements et/ou services.
- METRO demande que ses fournisseurs trient et valorisent les déchets produits dans le cadre de leur activité.

Economie :

- METRO souhaite développer des relations bienveillantes avec ses fournisseurs, reposant sur l'éthique des affaires et l'approbation de la charte compliance METRO.
- METRO favorise les fournisseurs ayant eux-mêmes mis en place une politique d'achats responsables pour leurs matières premières et leur production.
- METRO demande que ses fournisseurs appliquent et fassent respecter, dans le cadre de leur sous-traitance et de leurs achats de matières premières, les conventions fondamentales de l'OIT et les Droits de l'Homme et notamment relatives au travail des enfants, au travail forcé ou autres conditions de travail violant la dignité humaine.

Social :

- METRO exige que ses fournisseurs respectent la législation relative au temps de travail légal, aux repos compensateurs, à la pénibilité, au salaire minimum légal et à la rémunération des heures supplémentaires ou de nuit.
- METRO exige que ses fournisseurs respectent les règles de santé et sécurité pour leurs collaborateurs et s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer la sécurité et la santé des employés et clients de METRO dans le cadre de leur prestation.
- METRO favorise les fournisseurs engagés dans la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations, la parité homme-femme et l'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein de leur entreprise



- METRO exige d'être informé par ses fournisseurs en cas de recours à la sous-traitance pour la réalisation de la prestation. Le fournisseur se doit de faire respecter les exigences de la présente charte à ses sous-traitants.

5- Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Actuellement, METRO France dispose d'un système d'alerte professionnelle permettant aux collaborateurs de reporter les suspicions de fraudes, de corruption, de discrimination et harcèlement ainsi que tout autres cas de non-conformité à l'éthique des affaires diffusée dans le code de bonne conduite des affaires.

Pour cela, les collaborateurs ont la possibilité de contacter leur manager, leur Responsable Ressources Humaines, Directeur ou la Directrice Gestion des Risques & Compliance par oral, téléphone ou mail. Pour garantir leur anonymat, ils peuvent également utiliser une adresse électronique dédiée (frpariscompliance@metro.fr), ainsi que la voie postale.

Ces mêmes canaux d'informations peuvent être utilisés par les fournisseurs, prestataires et sous-traitants. L'alerte est donc retransmise au département le plus à même de prendre les dispositions nécessaires pour investiguer et traiter le problème survenu. Tout signalement est examiné. Selon sa nature, il peut être traité par le Comité de Gestion des Incidents Compliance qui échange et se réunit au gré des signalements afin d'en garantir une analyse et un traitement concerté. Il est composé des directions RH, Juridique, Audit, Gestions des Risques & Compliance et a la charge de statuer sur le bien-fondé de l'alerte et de décider des investigations à réaliser et mesures à prendre (disciplinaires ou organisationnelles).

METRO Groupe a mis en place un outil automatisé de remontée des alertes en choisissant la plateforme sécurisée BKMS® System dont le stockage des données est réalisé sur un serveur externe et crypté, garantissant ainsi l'anonymat et la protection des lanceurs d'alerte. METRO France va travailler à l'adaptation de cet outil aux obligations légales françaises mais aussi à élargir les catégories des signalements (atteintes aux libertés fondamentales, à l'environnement et à la santé et sécurité) qui seront reportés. Une première version à destination des collaborateurs de METRO France est attendue courant de l'année civile 2022. Une fois cette version testée et approuvée, la faisabilité d'étendre le dispositif en externe sera étudiée.